

AVENANT À LA
CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE
RELATIF À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019

ENTRE :

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département 93 006 BOBIGNY Cedex, représenté par M. Stéphane Troussel, président du conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du conseil départemental du

ci-après dénommé le Département, d'une part,

ET :

LA COMMUNE DE BONDY, domiciliée Hôtel de Ville, Esplanade Claude Fuzier, 93 140 BONDY, représentée par sa maire, Mme Sylvine Thomassin, agissant en vertu de la délibération n° du conseil municipal du

ci-après dénommée la commune, d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application de la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Bondy, le présent avenant est conclu pour l'année 2019.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2019, les deux parties conviennent de retenir dans le cadre de la convention les actions suivantes :

Au titre de l'axe Culture et société et de l'axe Éducation artistique et culturelle

- Parcours de sensibilisation aux arts visuels et de découverte de la culture arabe, élaboré par l'Institut du monde arabe(IMA) : ateliers de pratique et visites de l'IMA pour les enfants fréquentant les centres de loisirs et les centres socioculturels, les usagers du secteur famille, des maisons de quartier, de dispositifs émancipation par la culture, les participants aux cours d'arts plastiques municipaux. Par ailleurs, une formation à destination de quatorze animateurs du service enfance sera mise en place par l'IMA en décembre 2019 (vingt heures de formation à des visites animées de la collection et acquisition de mallettes pédagogiques) : **4 500 euros**.

- *Parcours Danse* élaborés en partenariat avec le Centre national de la danse, structurés autour de deux projets :

- parcours de sensibilisation aux différentes esthétiques chorégraphiques, via trois ateliers « danses partagées », à destination des élèves des cours de danse municipaux, et du tout public ;
- projet *Imagine* de juillet 2019 à juillet 2020, parcours médiation destiné aux habitant.e.s de Bondy : ateliers de pratique chorégraphique, temps conviviaux, réflexions sur les représentations du

corps dans l'histoire de l'art et des sociétés, sorties spectacles et visites de musées) : **3 500 euros**.

- Projet *A Voix hautes* conçu et proposé par les Tréteaux de France aux usagers de la Maison de quartier Georges Brassens : ateliers de lecture de textes d'auteurs contemporains, d'octobre 2019 à mars 2020, restitution publique le 21 mars 2020, sorties culturelles dans des théâtres, d'octobre 2019 à juin 2020 et rencontre avec Robin Renucci : **5 000 euros**

Au titre de l'axe 2 Éducation artistique et culturelle

- *Théâtre au collège* : parcours conçus et animés par les Tréteaux de France dans une classe par collège (Jean Zay, Pierre Brossolette, Henri Sellier, Pierre Curie) : ateliers hebdomadaires de deux heures, de novembre 2019 à avril 2020, sorties culturelles, restitution du travail à l'espace Marcel Chauzy en avril 2020 : **6 000 euros** ;

- *Territoires connectés* - projet d'intervention artistique au collège Pierre Curie, en direction d'une classe de 5e, avec quatre professeurs impliqués : ateliers de pratique (20 h), sorties culturelles d'octobre 2019 à juin 2020, réalisation d'une œuvre collective avec le plasticien et photographe Nicolas Delay, restitution en juin 2020 : **3 000 euros**.

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune de Bondy une subvention de fonctionnement de **22 000 euros** en 2019.

Fait à Bobigny, le

Pour la commune de Bondy,
la maire,

Pour le Département,
le président du conseil départemental,
et par délégation,
le directeur général des services,

Sylvine Thomassin

Olivier Veber